



République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	27 juin 2016	Séance du : 12 Juillet 2016
	Votes : 40	L'An Deux Mille Seize, et le douze juillet à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de BRIGNAC, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 32	Pour : 40	
Absents : 5	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieuran-Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés :

Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran)
M. Denis MALLET (Cabrières) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras)
M. Marc FAVIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet)
Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault)
M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault)
Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault)
M. Olivier BRUN (Fontès) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan)
M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : Mme Berthe BARRE (Ceyras), Mme GREGOIRE Arielle (Clermont l'Hérault), M. Georges GASC (Paulhan), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Eric VIDAL (Villeneuve).

Objet : Approbation du document unique et de son plan d'action.

Monsieur Coste expose aux membres du conseil communautaire ce qui suit :

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale de réduire voire supprimer les risques afin d'assurer la sécurité des agents et de protéger leur intégrité physique et mentale, que l'autorité territoriale doit prendre les mesures appropriées et les mettre en œuvre conformément aux principes généraux de prévention énumérés par le Code du travail. Compte tenu des activités exercées, l'autorité territoriale doit ainsi évaluer les risques professionnels, consigner les résultats dans un Document Unique et mettre en œuvre des actions de prévention,

La Communauté de communes du Clermontais s'est engagée dans une véritable démarche de management de la sécurité en liaison étroite avec le CHSCT de façon à favoriser le dialogue social et la mise en œuvre une approche pluridisciplinaire, avec l'association d'acteurs externes, et participative pour permettre une évaluation exhaustive des risques professionnels.

Un groupe projet, constitué d'un comité de pilotage et d'un comité technique, s'est réuni régulièrement pour suivre l'avancement et valider les travaux pendant les 9 mois d'études, débutés en septembre 2015 qui se sont poursuivis jusqu'en mai 2016.

Une période de cadrage a permis en amont de définir le projet dans sa globalité et concevoir les outils nécessaires à sa réalisation en interne : cartographie des risques, définition des Unités de travail, conception de grilles d'observation adaptées à chaque activité répertoriée avec les responsables de services, guide de bonnes pratiques, etc.

Afin d'identifier et de classer les risques professionnels rencontrés au sein des diverses activités des services, le groupe projet a réalisé 51 audits d'observations des situations réelles de travail des agents des 22 Unités de travail identifiées.

Leur transcription dans le Document Unique fait état de 630 situations à risques qui ont permis de proposer 562 mesures de prévention pertinentes.

La réalisation du Document Unique a permis de sensibiliser les agents à la prévention des risques professionnels, d'instaurer une communication bienveillante avec les représentants du personnel, de mieux faire connaître leur rôle au sein des services, et d'aider à établir un programme de prévention.

La restitution du Document Unique et son plan d'action a été présenté au Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHSCT) ainsi qu'au Comité Technique (CT) le 05 juillet 2016 et a recueilli un avis favorable à l'unanimité.

Le programme d'actions (pièce annexe) à mener a été établi sur la base d'un classement des priorités, résultant de l'échelle de cotation définie, mais aussi de l'efficacité, des délais de mise en œuvre, et de la permanence dans le temps des mesures de prévention.

Ce plan d'actions fixe une liste de 471 mesures préventives et /ou correctives à mettre en œuvre sur les années 2016 / 2017 en matière de protection des agents et d'amélioration des conditions de travail.

Les principales mesures sont :

- Mettre en place les documents obligatoires et recommandés en matière d'hygiène et de sécurité.
- Prévenir les risques chimiques : il s'agit de faire une analyse des Fiches de Données de Sécurité (FDS) de tous les produits utilisés pour une prévention collective ou à défaut individuelle adaptée (notamment le port des équipements de protection). Il est à noter qu'un produit à substance dangereuse devra être remplacé par un équivalent de moindre dangerosité,
- Restreindre la charge physique : l'objectif est de palier les risques de Troubles Musculo Squelettiques (TMS) liés à la manutention manuelle et aux postures contraignantes par : des formations, l'utilisation de moyens mécaniques, une organisation du travail en équipe...,
- Prévenir les risques de chocs électriques : l'accent est porté sur la suppression totale du risque (pas d'accès aux installations électriques) et à défaut sur sa réduction (habilitation électrique),
- Limiter les risques routiers : rationaliser les déplacements, favoriser l'utilisation des véhicules communautaires et s'assurer de l'entretien régulier des organes de sécurité, sensibiliser les agents aux dangers des addictions, prohiber certains comportements dangereux, veiller aux autorisations administratives permettant la conduite, etc.,
- Diminuer les Risques Psychosociaux (RPS) : de nombreuses mesures d'ordre organisationnelles et humaines permettent de restreindre les causes de stress ou de violences subies par les agents et notamment des actions de formation (accueil du public, gestion du stress, gestion des conflits..) ainsi que l'amélioration de la communication intra et inter services, la mise en place de process de remontées d'informations, etc.,
- Lutter contre le risque incendie : en premier lieu, supprimer les causes de déclenchement d'un incendie (notamment en agissant sur les sources de combustion et des produits combustibles)

mais aussi réaliser des exercices d'évacuation réguliers dans les bâtiments, veiller à la conformité des équipements de sécurité et former certains agents à la manipulation des extincteurs,

- Réduire les nuisances sonores : l'exposition au bruit est un facteur de pénibilité si elle dépasse un certain seuil défini réglementairement : dans la mesure du possible, il s'agira de favoriser la prévention collective soit par des moyens techniques (parois absorbantes de bruit par exemple) soit par des mesures organisationnelles et à défaut fournir des protections auditives.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le Document Unique et son plan d'action tel que présenté en pièce annexe.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem depicting a seated figure holding a staff and a star above their head.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20160719-2016-07-12-18-DE
Date de télétransmission : 19/07/2016
Date de réception préfecture : 19/07/2016